Novembre 2020 / N° 103

INVESTIR AU CAMEROUN

GRANDS CHANTIERS - AGRICULTURE - ENERGIE - MINES - INDUSTRIE - SERVICES - FINANCE

L'anacarde, la nouvelle source de recettes du Cameroun

Covid 19 : « La santé des équipes avant tout »

Des transferts monétaires pour soutenir les populations du NoSo

GRATUIT – NE PEUT ÊTRE VENDU

INVESTIRAU CAMEROUN .COM

Retrouvez chaque jour
l'actualité économique du Cameroun

Compatible tablettes et smartphones

Yasmine Bahri-Domon,
directrice de la publication

Honte à ceux qui les soutiennent

Il aura donc fallu que les « séparatistes anglophones » aillent jusqu'à massacrer des enfants dans leur salle de classe pour que certaines ONG et médias internationaux commencent enfin à reconnaitre que le Cameroun, à travers ce que l'on nomme « la crise anglophone », fait bel et bien face à des terroristes qui ressemblent en tous points à ceux de Boko Haram, d'AQMI et autres Shebabs.

Ce sont partout les mêmes méthodes et les mêmes mobiles : ces adeptes de l'extrême violence terrorisent les populations, rackettent, pillent, sèment la désolation. Malheur aux populations qui tombent entre leurs mains.

Lorsque ces exactions sont commisent par des djhadidistes, la communauté internationale s'émeut rapidement. Car cet extrémisme là touche aussi les pays développés. La peur est partagée.

Mais lorsque les mêmes individus se présentent en opposants politiques d'un « pouvoir africain », il se trouvent rapidement toute une armée de défenseurs pour légitimer leur violence et leur tailler un statut de victimes. Qu'un élément incontrôlé de l'armée nationale se livre à des violences inadmissibles et voilà toutes les forces de l'ordre du pays salies et les rôles inversés. Pourtant qui peut prétendre que les guerres en Irak, en Libye, en Syrie, ou ailleurs, n'ont souffert d'aucun débordement, d'aucun dommage collatéral ?

Le Cameroun aujourd'hui doit se protèger à l'Ouest des bandes armées séparatistes, au Nord des djihadistes de Boko Haram et à l'Est des hordes de pillards venus de Centrafrique. Ce sont partout les mêmes monstres et honte à ceux qui les soutiennent, quels qu'ils soient.

AU SOMMAIRE

DOSSIER

08 • Agro-industrie, le filon de l'anacarde

09 • 100 000 hectares d'anacardiers en ligne de mire pour prendre le leadership mondial de la production

10 • Noix de cajou : un gisement de plus de 150 000 emplois à l'horizon 2023

11 • Un projet de production et de transformation d'anacarde dans les tiroirs de la Sodecoton

11 • Mme Hayatou, figure emblématique de la noix de cajou au Cameroun

12 • Une production nationale de 50 000 tonnes projetée en 2025

LEADER DU MOIS

34 • Le Camerounais Davy Nzekwa prend les rênes de la filiale congolaise du groupe financier Cofina

INTERVIEW

13 • Thomas Crabett : « La Covid-19 a confirmé qu'au Cameroun, la résilience n'est pas un vain mot »

INVESTIR AU CAMEROUN

Editeur
Stratline Limited

Directrice de la publication
Yasmine BAHRI-DOMON

Rédaction
Brice R. Mbodiam, Sylvain Andzongo, Idriss Linge, Muriel EDJO.

Opérateur
Médiamania Sàrl
www.mediamania.pro
Maquette : **Jérémie FLAUX,**
Corrections : **Souha TOURE**

Régie publicitaire
regiepub@investiraucameroun.com
Au Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Impression
Rotimpres, Aiguaviva, Espagne

Bureau - Distribution Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Gratuit – Ne peut être vendu

info@investiraucameroun.com - www.investiraucameroun.com

L'ACTUALITÉ EN BRÈVES

GESTION PUBLIQUE ..... P 16-19
FINANCE ..... P 20-23
AGRICULTURE ..... P 24-26
ENERGIES ..... P 27
TRANSPORTS ..... P 28
INDUSTRIE ..... P 29
TIC & TELECOM ..... P 30-32
SERVICES ..... P 33

19 387 tonnes

Entre janvier et septembre 2020, les producteurs de bananes en activité au Cameroun ont exporté 136 048 tonnes au total, selon une compilation des statistiques publiées par l'Association bananière du Cameroun (Assobacam). Ces exportations sont en recul de 19 387 tonnes par rapport aux performances réalisées au cours des neuf premiers mois de l'année 2019.

À l'analyse, ce fléchissement de la courbe des exportations de la banane camerounaise au cours de la période de référence est consécutif à la baisse des performances de la société des Plantations du Haut Penja (PHP), le leader du marché local. En effet, cette filiale de la Compagnie fruitière de Marseille a vu ses exportations chuter de 21 033 tonnes au 30 septembre 2020, passant de 142 621 tonnes à la même période l'année dernière, à seulement 121 588 tonnes.

87 milliards FCFA

Dans son rapport sur les « Comptes nationaux 2019 » récemment rendu public, l'Institut National de la statistique (INS) révèle que la facture de la réexportation frauduleuse du riz importé pour des besoins de consommation au Cameroun s'élève à 87 milliards de FCFA.

« La production nationale est estimée à 217 280 tonnes et la demande nationale (consommation finale des ménages et variations des stocks) à 757 000 tonnes. Sous l'hypothèse que les comportements de consommation des ménages camerounais n'ont pas significativement changé entre 2018 et 2019, la forte hausse des importations de riz (en 2019) engendre un gap entre l'offre et la demande d'environ 332 300 tonnes. Cet écart s'expliquerait par les réexportations informelles vers les pays voisins, et elles se chiffreraient à environ 87 milliards de FCFA en 2019 », souligne le rapport de l'INS.

80

Le ministère en charge des Marchés publics vient de résilier 80 contrats passés en 2018 et 2019, entre les démembrements de l'État et des entreprises, soit pour la fourniture de biens et services, soit pour la construction d'infrastructures, selon un communiqué officiel. Plus de 95% desdits contrats, résiliés pour abandon ou alors pour d'importants retards sur les délais de livraison, ont été passés par des démembrements régionaux de l'État dans les régions du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

En plus de la perte des contrats, les entreprises concernées, sont selon la règlementation, suspendues de la commande publique pour une période de 2 ans, sauf cas de dérogation spéciale. Cependant, fait remarquer une source autorisée, il n'est pas rare que des entreprises ainsi sanctionnées contournent cette disposition, simplement en changeant de dénomination.

35,1%

2 516,8 milliards de FCFA. C'est l'enveloppe des ressources budgétaires mobilisées par l'État du Cameroun au cours des six premiers mois de l'année 2020. À en croire le gouvernement, cet accroissement de l'enveloppe (+5,7%, soit 136,5 milliards de FCFA) en glissement annuel est le fait des bonnes performances réalisées par les administrations en charge de l'assiette, dans la mobilisation des recettes internes.

Mais, apprend-on officiellement, cette progression tient surtout des emprunts et dons extérieurs captés par l'État, dans le cadre de la riposte contre la pandémie du coronavirus. Sur ce dernier registre, le Cameroun a décaissé 1 000,3 milliards de FCFA à fin juin 2020, en hausse de 35,1% par rapport aux 740,3 milliards de FCFA décaissés au cours de la même période en 2019.

APRÈS 8 MOIS D'INACTIVITÉ, CAMAIR CO REPREND LES AIRS GRÂCE À UNE PERFUSION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT CHIFFRÉE À 16 MILLIARDS DE FCFA

Après 8 mois de suspension et deux reports les 12 et 16 octobre 2020, Camair Co, la compagnie aérienne publique camerounaise, a finalement repris ses vols le 18 octobre 2020. Pour cette reprise des vols, qui seront uniquement domestiques désormais selon le vœu du chef de l'État, le Trésor public a de nouveau cassé sa tirelire, apprend-on officiellement.

En effet, dans une correspondance du ministre des Transports et Président du conseil d'administration (PCA) de Camair Co, Jean Ernest Ngallé Bibehé, adressée le 16 octobre 2020 au Directeur général de la compagnie aérienne publique, l'on découvre que le ministère des Finances a de nouveau décaissé la somme de 1 050 milliards de FCFA en faveur de cette compagnie pour s'assurer de la reprise des vols.

À en croire la correspondance susmentionnée, cette enveloppe devait servir au « règlement d'une partie des arriérés de salaires du personnel (au moins quatre mois, Ndlr), de la prime d'assurance des avions, du système de réservation et d'émission des billets SITA, des droits de douane des pièces de rechange de l'aéronef MA60, et de certaines charges inhérentes au redémarrage des activités de la compagnie ».

42 vols hebdomadaires…

Cette nouvelle dotation financière porte à un peu plus de 16 milliards de FCFA l'enveloppe injectée par le Trésor public dans la compagnie aérienne Camair Co, sur la période de trois mois allant du 14 juillet 2020 au 16 octobre 2020. L'on se souvient en effet que dans une correspondance adressée au Premier ministre le 14 juillet 2020, le Secrétaire général de la Présidence avait déjà révélé une dotation de 15 milliards de FCFA faite à Camair Co, dans la perspective de la restructuration de cette entreprise publique, avant sa privatisation annoncée.

Cette énième perfusion financière de l'unique actionnaire de Camair Co devait servir, détaillait alors Ferdinand Ngoh Ngoh dans sa correspondance, à « l'envoi en maintenance de l'un des Boeing 737-700 NG ; l'acquisition de deux aéronefs Dash Bombardier Q400, mieux adaptés aux lignes de courte distance ; et la location de deux moteurs susceptibles de permettre la remise en vol du deuxième Boeing 737-700 NG » de Camair Co.

Ces aéronefs devront rejoindre la flotte de Camair Co (qui compte également 2 MA60 chinois actuellement inopérants, Ndlr) d'ici la fin de l'année 2020. Cette période correspond à la fin du contrat de location du Boeing 737, unique appareil actuellement exploité par la compagnie, pour assurer 42 vols hebdomadaires, entre les villes de Yaoundé, Douala, Garoua et Maroua. Ce Boeing 737 loué pour trois mois avec un équipage ukrainien, est arrivé au Cameroun fin septembre 2020.

Brice R. Mbodiam

AGRO-INDUSTRIE, LE FILON DE L'ANACARDE

En 2019, 8 produits ont permis au Cameroun d'engranger 86% de ses recettes d'exportation, selon l'Institut national de la statistique (INS). Parmi ces plus gros pourvoyeurs de recettes à l'export au pays, l'on retrouve deux produits agricoles, à savoir le cacao et ses dérivés ainsi que le coton brut. Au cours des prochaines années, un autre produit agricole de rente pourrait bien apparaître sur la liste des exportations importantes du pays. Il s'agit de l'anacarde, communément appelé noix de cajou.

En effet, afin de pouvoir saisir toutes les opportunités qu'offre cette culture au double plan socio-économique et environnemental, le Cameroun a validé le 17 octobre 2018, une stratégie nationale de développement de la chaîne de valeurs de la filière anacarde. Depuis lors, le gouvernement multiplie des actions en faveur de potentiels producteurs, avec pour ambition d'être présent sur le marché mondial dès l'an 2023.

En réalité, il est question de ressusciter ce produit pour lequel le Cameroun manifeste de l'intérêt depuis 1975, à l'instar d'un pays comme la Côte d'Ivoire qui est devenu depuis quelques années le premier producteur mondial d'anacarde, avec environ 750 000 tonnes par an pour des revenus cumulés de plus de 500 milliards de FCFA distribués aux producteurs, selon Commodafrica. En effet, apprend-on officiellement, c'est à la faveur d'une campagne de reboisement dans la localité de Sanguéré, non loin de la ville de Garoua dans la région du Nord, que les premières plantations d'anacarde au Cameroun naquirent en 1975.

En plus de l'objectif de 10 000 hectares d'anacardiers projeté par l'État à cette époque, il était question de monter dans cette localité une usine de production de jus d'anacarde, et de commercialiser la noix de cajou, sorte de cacahuètes de luxe quand elle est bien grillée. 45 ans plus tard, seulement 650 hectares ont effectivement été plantés, dont 60 hectares pour la seule année 2017, grâce à une opération conduite par l'Agence nationale d'appui au développement forestier (Anafor). Au cours des prochaines années, l'Anafor ambitionne de développer plusieurs autres centaines d'hectares d'anacardiers dans le verger de Sanguéré, où le Gic Ribaou revendique également un peu plus de 100 hectares de plantations nouvelles depuis 2002.

Grâce au programme de production de plants en cours à l'Institut de recherches agricoles pour le développement (Irad), tous ces acteurs et bien d'autres personnes comme structures intéressées par la culture de l'anacarde, disposent désormais d'une bonne opportunité de se procurer le matériel végétal. Selon divers témoignages, le manque de ce matériel a été l'un des obstacles au développement de cette culture de rente au Cameroun, à côté de l'ignorance des opportunités économiques qu'elle recèle, et que le pays ambitionne désormais d'exploiter, jusqu'à l'échelle de la transformation.

Brice R. Mbodiam

100 000 hectares d'anacardiers en ligne de mire pour prendre le leadership mondial de la production

L'Institut de recherches agricoles pour le développement (Irad) a entamé depuis bientôt 2 ans au Cameroun, une vaste opération de distribution gratuite de plants d'anacardiers (arbres produisant l'anacarde, encore appelé noix de cajou) dans les trois régions septentrionales du Cameroun et la région de l'Est.
Pour ce projet, apprend-on de bonnes sources, 500 000 plants sont en cours de production dans les différents centres de l'Irad, structure de recherche qui projette d'atteindre, fin 2021, un volume de production de 10 millions de plants d'anacardiers. Tout ce matériel végétal sera gratuitement mis à la disposition des agriculteurs camerounais, dans l'optique de créer 100 000 hectares de plantations dans le pays.
Afin de concrétiser cette ambition qui vise à faire du Cameroun le leader mondial de la production d'anacarde au cours des prochaines années, souligne-t-on à l'Irad, le chef de l'État a prescrit la mise à la disposition de cet institut de recherche, d'une enveloppe spéciale de 1,5 milliard de FCFA pour financer la production des plants.
À travers la promotion de la culture de l'anacarde en cours d'implémentation au Cameroun, le gouvernement ouvre ainsi la voie au développement d'une seconde culture de rente dans les trois régions septentrionales du pays (Nord, Extrême-Nord, Adamaoua), jusqu'ici dominées par le coton, et dont le climat convient mieux à une culture d'anacarde adaptée aux zones sèches.
Pour rappel, l'histoire de l'anacarde au Cameroun débute en 1975, pratiquement à la même période qu'en Côte d'Ivoire, pays entretemps devenu premier producteur mondial alors que le Cameroun lui, ne revendique qu'une production de 108 tonnes en 2017. Une bonne partie de cette production est essentiellement l'œuvre du Gic Ribaou, un groupe de passionnés qui tentent depuis des années de sauver cette culture dans la région nord du pays.

Un projet de production et de transformation d'anacarde dans les tiroirs de la Sodecoton

La Société de développement du coton (Sodecoton), unité agro-industrielle qui encadre environ 250 000 agriculteurs dans la partie septentrionale du Cameroun, pourrait devenir l'un des principaux piliers de la stratégie nationale de développement de la filière anacarde du gouvernement camerounais. *« La filière anacarde est une filière à laquelle la Sodecoton a pensé depuis longtemps, dans le cadre de la diversification des revenus des agriculteurs avec lesquels nous travaillons déjà sur des cultures telles que le maïs, l'arachide ou encore le sorgho. Mais, nous avons besoin d'une culture alternative pour laquelle nous pouvons également intervenir dans la chaîne de valeur en aval »*, confie un cadre de l'entreprise cotonnière.

Et ce dernier de poursuivre : *« au départ, nous avions ciblé le soja, mais on s'est heurtés au fait que son huile n'a pas réussi à se positionner sur le marché, et la commercialisation du tourteau a été mise en difficulté […]. Nous ciblons donc désormais l'anacarde »*. Pour ce faire, apprend-on, la Sodecoton a, il y a plusieurs mois maintenant, envoyé quelques-uns de ses cadres en voyage d'études au Bénin et en Côte d'Ivoire, deux pays d'Afrique de l'Ouest dans lesquels la production et la commercialisation de l'anacarde font déjà le bonheur de milliers d'agriculteurs.

Fort des leçons apprises dans ces deux pays, ainsi que d'expertises variées sollicitées par l'entreprise cotonnière, le fleuron de l'agro-industrie dans les régions septentrionales du Cameroun n'exclut pas la possibilité de lancer ses premières plantations d'anacardiers au cours des prochaines années. Il est question, révèlent des sources internes à l'entreprise, de planter environ 50 000 hectares sur une période de 10 ans, principalement dans la région de l'Extrême-Nord, ce qui équivaut au quart de la superficie globale actuellement dédiée à la culture de l'or blanc.

Il est également question *« d'attaquer la chaine de valeur avec un maximum de transformation »*, apprend-on de bonnes sources. Ce positionnement permettrait à l'agro-industriel camerounais d'aller bien au-delà de la Côte d'Ivoire et du Ghana, pays dans lesquels le niveau de transformation de la noix de cajou reste très faible. *« Nous avons suffisamment avancé sur les partenaires susceptibles de nous appuyer. Nous nous arrimons à une dynamique, ce ne sont pas les financements qui vont manquer »*, affirme un cadre de l'entreprise, très optimiste.

En effet, apprend-on, la culture de l'anacarde et la situation dans laquelle se trouve actuellement la région de l'Extrême-Nord du Cameroun sont elles-mêmes attractives pour les investisseurs. On soutient à la Sodecoton que de nombreux bailleurs de fonds manifestent le désir de participer à la reconstruction du tissu économique de cette région dévastée depuis quelques années par les exactions de Boko Haram. Ensuite, en plus d'améliorer les revenus des agriculteurs et de créer des emplois, l'anacardier contribue à la lutte contre la désertification, cet arbre étant utilisé dans les opérations de reboisement, activité prisée par les investisseurs.

Noix de cajou : un gisement de plus de 150 000 emplois à l'horizon 2023

La promotion et le développement de la culture de l'anacarde, communément appelée noix de cajou, pourraient conduire à la création de 150 000 emplois dans les trois régions septentrionales du Cameroun et à l'Est. Il s'agit selon les experts, des 4 régions sur les 10 que compte le pays, répondant le plus aux exigences climatiques auxquelles est assujettie la culture de ce produit. Un produit dont les opportunités restent largement inexploitées sur le territoire camerounais.

Selon la stratégie nationale de développement de la chaîne de valeurs de la filière anacarde, conçue par le gouvernement avec le concours de la coopération allemande, le pays peut créer un peu plus de 1 000 emplois en plus des 150 000 disponibles dans la production.

Dans les détails apprend-on, 550 emplois pourraient être créés dans la transformation (décorticage) de l'anacarde, au cours de la période allant de 2019 à 2023, dont 70% pour les femmes. Le même nombre d'emplois pourraient être créés dans la transformation de la pomme d'anacarde en jus, souligne le document de stratégie. Au demeurant, tous ces emplois sont conditionnés par la création de 150 000 hectares d'anacardiers sur la période 2019-2023.

Une production nationale de 50 000 tonnes projetée en 2025

Selon le ministre de l'Agriculture et du Développement rural (Minader), l'ambition du gouvernement camerounais dans le cadre de l'implémentation de sa stratégie nationale de promotion et de développement de la filière anacarde, est d'atteindre une production de 50 000 tonnes au cours de l'année 2025.

Avant cette échéance, a précisé le ministre Gabriel Mbairobe, le 3 février 2020 au cours de la conférence annuelle des responsables des services centraux et déconcentrés du département ministériel qu'il dirige, le Cameroun entend bien être visible sur le marché international de ce produit de rente dès l'an 2023. En effet, dès cette année-là, le gouvernement espère que les producteurs de noix de cajou puissent vendre sur le marché international au moins 8 000 tonnes de produits de bonne qualité.

Dans cette perspective, le Cameroun a d'ores et déjà intégré le Conseil international consultatif du cajou (CICC), le 10 juillet 2019. Il s'agit d'un regroupement de pays producteurs de noix de cajou, qui œuvre pour le développement de cette culture de rente. Concrètement au Cameroun, les producteurs d'anacarde bénéficient déjà depuis 2019, d'appuis divers des pouvoirs publics.

Ces appuis sont matérialisés par la distribution gratuite de milliers de plants. Pour mener à bien ces activités de promotion, le ministère de l'Agriculture, précise le ministre Mbairobe, a fait une provision budgétaire d'un peu plus d'un milliard de FCFA au cours de l'année courante.

Mme Hayatou, figure emblématique de la noix de cajou au Cameroun

Le quartier Djamboutou, à Garoua, la capitale régionale du Nord, abrite la toute première unité de décorticage d'anacarde du pays. Cet investissement est l'œuvre du Gic Ribaou, fondé par Mme Hayatou afin de vulgariser la noix de cajou, produit agricole encore inconnu au Cameroun, mais qui fait déjà le bonheur de nombreux agriculteurs en Afrique de l'Ouest. *« Ici chez nous, les gens mangent la pomme et jettent la noix qui est pourtant essentielle »*, confie cette passionnée, qui voit en ce fruit un excellent produit d'appoint pour le coton, jusqu'ici unique produit de rente dans les trois régions septentrionales du Cameroun.

Selon son propre récit, Mme Hayatou découvre l'anacarde lors de ses multiples voyages à travers le monde. Elle tombe alors sous le charme de ces amuse-gueules semblables aux cacahuètes que certaines compagnies aériennes offrent à leurs clients en classe affaires. Elle se fait le devoir d'en acheter chaque fois dans les supermarchés des pays qu'elle visite, pour en offrir à ses invités et autres connaissances une fois de retour au Cameroun.

En 1994, elle est attirée par un arbre qui abonde dans certains villages de la région du Nord, lequel arbre porte des fruits semblables à une pomme surplombée d'une noix. *« Je connaissais l'anacarde, mais pas l'anacardier. Quand je me suis renseignée sur cet arbre, on m'a dit que c'est celui qui produit la noix de cajou »*, se souvient-elle. Et d'ajouter : *« En cherchant, j'ai découvert que l'État avait lancé un projet pour vulgariser ce produit, mais que le projet s'était arrêté »*.

Le projet en question avait permis de planter 650 hectares d'anacardiers dans la localité de Sanguéré, près de Garoua. C'est cette plantation à l'abandon que va récupérer Mme Hayatou, qui obtient de l'État camerounais une autorisation de gestion d'une durée de 30 ans. *« La plantation ne produisait pas grand-chose. L'Irad m'a conseillée de faire une extension avec de nouveaux plants. C'est ainsi que nous avons planté plus de 100 hectares supplémentaires »*, rapporte-t-elle.

Sur fonds propres, le Gic Ribaou qu'elle a fondé et dirige, a pu produire 33 tonnes d'anacardes en 2017. Cette production est essentiellement exportée pour l'instant. Mais grâce à son unité de décorticage de Djamboutou, qui peine à tourner à plein régime (1,5 tonne par jour) du fait de l'insuffisance de la matière première, le Gic entend lancer une commercialisation locale. *« Nous allons concevoir de petits sachets à mettre sur le marché local »*, promet la reine de l'anacarde.

Thomas Crabett

« LA COVID-19 A CONFIRMÉ QU'AU CAMEROUN, LA RÉSILIENCE N'EST PAS UN VAIN MOT »

Dans cet entretien, le Directeur général de la filiale camerounaise de l'entreprise belge BIA Group, spécialisée dans les services d'équipement pour les grands travaux, tire des enseignements de la pandémie et soutient que les entrepreneurs locaux se sont montrés très résilients.

Entretien avec Idriss Linge et Jean Christian Nselel

Investir au Cameroun : la Covid-19 a touché de nombreux pays, y compris le Cameroun où vous êtes présents. Comment avez-vous ressenti son impact au sein de la filiale locale de BIA Group ?
Thomas Crabett : La crise sanitaire qui a frappé le monde n'a pas épargné le Cameroun. Il est vrai que la période a été difficile économiquement. Nos clients, qui sont opérateurs dans les milieux de la construction, du transport, de l'industrie ou encore de l'énergie, ont marqué un coup d'arrêt. Les équipements que nous distribuons sont des investissements pour nos clients, ce qui nécessite d'avoir une vision sur le long terme. Or, pendant quelques mois, ce qui allait advenir du monde était totalement incertain. Nous avons mis en place tout un ensemble de mesures différentes, notamment le « Home Working », c'est-à-dire qu'on a dû faire travailler les gens depuis chez eux. Certains ont pris des congés, et le but réel était de limiter le nombre de personnes présentes sur notre site principal et dans nos agences en région, puisque le problème avec la Covid-19 c'est que plus il y a de l'interaction, plus il y a des risques. Donc, il était question de limiter au maximum ces interactions entre les individus.
On a surtout, dans ce sens, appliqué un ensemble de mesures qui étaient prescrites par le gouvernement : distanciation sociale et hygiène. BIA Cameroun a immédiatement fait fabriquer des masques que nous avons distribués en grand nombre à l'ensemble de nos employés. Leur port est aujourd'hui toujours obligatoire dans le cadre de l'entreprise pour tous nos employés et nos visiteurs, et fortement recommandé à l'extérieur. Par ailleurs, nous avons distribué et mis à disposition des gels hydroalcooliques dans l'ensemble de nos bureaux, et mis en place un protocole d'accès à nos infrastructures. Pour nos ateliers qui ont une plus grande aération, les mesures ont été plus simples à mettre en place même si le port du masque est contraignant pour nos techniciens, que ce soit en

atelier ou lors des interventions sur le terrain. Dans tous les cas, il n'y a pas eu d'hésitation. Les consignes reçues du siège ont été fortes et simples : « La santé des équipes avant tout ».

IC : Aujourd'hui, chacun tire un peu des leçons de la Covid-19. Quels sont les enseignements que vous avez retenus de cette pandémie, et comment cela se décline dans le cadre de vos activités au Cameroun ?

TC : Il y a, je pense, deux points principaux. Nous sommes une société belge avec une forte empreinte africaine. Personnellement, j'ai fait toute ma carrière en Afrique, et je trouve qu'il est intéressant de noter que le continent était le plus préparé et est celui qui a le mieux réagi. Je trouve que c'est une leçon qui est formidable et qui est très surprenante pour tous les observateurs. Il y a même eu un mouvement de panique chez certains étrangers qui ont fui le Cameroun. Or, la réalité prouve que la résilience n'est pas un vain mot dans ce pays. C'est un état d'esprit qui y est très fort. L'opérateur économique camerounais met parfois le genou à terre, mais il se relève. C'est quelque chose qui m'a profondément marqué. Pour BIA, cela prouve que nous ne nous sommes pas trompés en voulant faire du Cameroun notre point d'entrée en Afrique centrale.
Le deuxième point qui est presque une leçon de vie, qui peut être général et qui s'applique aussi aux êtres humains, c'est la fragilité de la vie et des choses, des liens et de nos familles. La Covid-19 a remis en place l'échelle des valeurs. À ce propos, et je me réjouis de le dire, le premier message reçu de Vincent BIA, notre PDG, était : « Prenez soin de vous». C'est quelque chose qui est assez remarquable et nos équipes l'ont ressenti ici. Nous sommes sortis ébranlés de cette période, mais en même temps renforcés. Il y a eu du mal économiquement c'est vrai, mais il y a aussi eu du bien en termes de renforcement des relations humaines.

IC : De nombreux experts indiquent que le type d'instabilité causée par la pandémie reviendra très souvent. Comment est-ce que votre entreprise se positionne par rapport à ces perspectives de risque ?

TC : Il est clair qu'il y a un changement de paradigme. Nous opérons dans différents pays avec des stabilités qui sont parfois incertaines, je dois le dire. Je pense à nos collègues du Mali ou à ceux qui sont en Guinée par exemple. Au sein du groupe BIA, nous sommes un peu habitués à cela. Nous existons depuis 120 ans et sommes nés au Congo. Néanmoins, la crise sanitaire est différente. Nous avons désormais des plans d'action de crises spécifiques. Nous avons aussi contracté avec des opérateurs de santé au niveau mondial pour prendre soin de nos équipes. L'aspect Hygiène de l'acronyme QHSE (Qualité Hygiène Sécurité Environnement) a été renforcé. Donc, pour me résumer, la manière dont on réagit aux crises a changé, de même que la manière dont on envisage les aspects sanitaires pour nos opérations et nos équipes. Il y a un dernier point. Nous avons réalisé qu'à tout moment tout peut s'arrêter. Contre cela, il n'y a pas de préparation spécifique si ce n'est une nécessaire souplesse. Cela signifie qu'il faut être capable de grandir, mais aussi de replier nos ailes en fonction de la conjoncture économique. C'est difficile, puisque notre métier demande de mobiliser d'importants moyens humains et matériels. Toutefois, c'est l'un des axes sur lesquels nous travaillons désormais, c'est-à-dire être souple, cela ressemble beaucoup à l'époque où nous vivons actuellement.

IC : Si vous deviez faire des suggestions ou des requêtes à l'endroit des autorités, quelles seraient-elles ?

TC : D'un point de vue strictement économique, il y a plusieurs choses qui ont été mises en place par les autorités. Pendant un temps, des facilités ont été accordées au niveau du port de Douala. Nous sommes importateurs et nous y avons été sensibles, car cela nous a permis de continuer nos opérations. On s'est aperçu qu'en allégeant les procédures, le business a continué normalement. Personnellement, je ne pense pas que le port ou le service des douanes ait eu à se plaindre de l'allègement de ces mesures. La question qui se pose aujourd'hui est celle de savoir quelle est la réalité de leur utilité en temps normal. Il est de notoriété publique _ et les publications dans des médias crédibles comme le vôtre en sont témoins _ que le port de Douala perd des parts de marché dans la sous-région, ce qui est fort dommageable. Je me rends compte que la souplesse instaurée par le gouvernement a été fort appréciée des opérateurs comme nous, et je suggèrerais qu'elle continue. J'ai même envie de dire que je suggèrerais qu'elles s'accélèrent.
Je pense que cela peut être dans l'intérêt des autorités du Port autonome de Douala (PAD), mais aussi du Cameroun. Le commerce crée la richesse et la fluidité du commerce, c'est une bonne chose. Le deuxième

On s'est aperçu qu'en allégeant les procédures, le business a continué normalement. Personnellement, je ne pense pas que le port ou le service des douanes ait eu à se plaindre de l'allègement de ces mesures.

point, c'est que le ministère des Finances a suspendu les vérifications liées à la comptabilité des entreprises. Là aussi, pendant quelques mois, nous avons pu compter sur une forme de tranquillité, ce qui n'était pas le cas jusqu'à récemment, quand nous avons subi une quantité assez impressionnante de contrôles. On était en permanence en train de gérer des contrôles. Pour quelques mois, nous avons pu nous concentrer sur autre chose. Et nous avons payé autant de taxes et d'impôts durant cette période que dans les périodes précédentes. Là aussi, j'encouragerais les autorités à se pencher sur les points positifs de ces assouplissements et de continuer dans ce sens. C'est dans l'intérêt des opérateurs économiques et du Cameroun que cette simplification continue en profondeur.

d'émergence, le digital est un outil formidable pour les startups. Le numérique impacte tous les secteurs d'activités de l'économie et constitue aujourd'hui l'un des axes prioritaires de l'accélération de la croissance. L'Etat camerounais l'a d'ailleurs bien compris et propose un encadrement de l'économie numérique. Ceci dit, les pouvoirs publics gagneraient, au-delà de l'économie numérique, à faire émerger une administration véritablement digitale. Car, l'un va difficilement sans l'autre. Cependant, aussi futuriste, moderne et technologique que soit l'économie aujourd'hui, elle ne saurait se départir des bases de création et de fonctionnement d'une entreprise. La facilité de se déployer sur le digital fait malheureusement perdre de vue aux jeunes entrepreneurs qu'il y a des préalables légaux, règlementaires, structurels et stratégiques, qui sont les fondements de l'entreprenariat, et c'est la rigueur, la discipline et la bonne gouvernance qui permettront de maintenir et développer avec succès toute activité.

GESTION PUBLIQUE

10 500 ménages vont bénéficier de transferts monétaires dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun

Selon Michelin Njoh, Coordonnateur du projet *« Filets sociaux »* au Cameroun, 6 500 bénéficiaires recensés dans les six communes des villes de Bamenda (Nord-Ouest) et de Limbé (Sud-Ouest), ont commencé à bénéficier des transferts monétaires au cours du mois d'octobre courant, dans le cadre de ce projet de lutte contre la pauvreté, co-financé par la Banque mondiale, l'AFD et l'Etat du Cameroun.

Dans les autres régions du pays, 4 000 ménages bénéficient également de ces appuis financiers, soit un total de 10 500 ménages, apprend-on. A l'observation, les deux régions anglophones du pays, en proie à une crise séparatiste depuis fin 2016, sont les grands bénéficiaires de ces transferts monétaires d'urgence.

Cette initiative, qui cible les ménages les plus pauvres du pays, vise à transférer au total 180 000 FCFA à chaque famille bénéficiaire, à raison de 30 000 FCFA tous les deux mois. Ces fonds leur permettent de subvenir aux besoins de base de la famille (scolarisation des enfants, soins de santé, alimentation, etc.) et de créer de petites activités génératrices de revenus (photo).

Expérimenté avec succès entre 2013 et 2016 dans les communes de Soulédé-Roua (Extrême-Nord) et de Ndop (Nord-Ouest), le projet Filets sociaux s'étende désormais à tout le pays. Il compte trois programmes : un programme de transfert monétaire ordinaire sans condition (360 000 FCFA transférés à chaque bénéficiaire en 24 mois), un programme de transfert monétaire d'urgence (180 000 en 12 mois), et un programme de travaux à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO).

Le FMI salue la transparence du Cameroun dans l'attribution des contrats relatifs à la riposte au Covid-19

S'exprimant le 21 octobre 2020 à Washington, à l'occasion de l'approbation d'un 2e décaissement en faveur du Cameroun (près de 87 milliards de FCFA) pour la lutte contre le Covid-19, le directeur général adjoint du FMI, Mitsuhiro Furusawa (photo), a salué la transparence dont fait montre le pays dans l'attribution des contrats aux entreprises, en rapport avec le plan de riposte contre la pandémie.

« Les autorités ont réaffirmé leur ferme engagement en faveur d'une utilisation efficace et transparente des fonds publics et de veiller à ce que les financements de la FCR (Facilité de crédit rapide, NDLR) et les ressources libérées par la DSSI soient efficacement dépensés, pour faire face à la crise pandémique. Dans ce contexte, les mesures prises par les autorités pour publier la propriété effective des entreprises recevant des marchés liés au Covid-19 sont importantes », a-t-il déclaré.

En effet, en plus de la publication des différentes contributions au Fonds de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus, la publication des montants affectés à chaque département ministériel dans le cadre de la lutte contre cette pandémie, le gouvernement camerounais a rendu public, le 5 octobre 2020, un nouveau document de 26 pages.

Il s'agit d'un communiqué signé par le secrétaire d'État à la Santé publique, Alim Hayatou, qui révèle la centaine de contrats spéciaux attribués aux entreprises dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 au Cameroun. Ce communiqué indique aussi bien l'objet de chaque contrat, le montant, le nom de l'entreprise adjudicataire, le nom du promoteur de l'entreprise, ainsi que l'état d'avancement de l'exécution du contrat.

Dans la même veine, souffle une source autorisée, des missions de la Chambre des comptes de la Cour suprême séjournent actuellement dans certains départements ministériels, afin d'auditer l'utilisation des ressources financières mises à disposition dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 dans le pays.

Cette position du FMI contrarie les responsables politiques de l'opposition qui dénoncent « l'opacité » qui entoure la gestion des fonds-Covid. Le député Jean-Miche Nintcheu, du Social Democratic Front, soupçonne même des détournements de fonds. Les mêmes craintes sont formulées par des organismes de la société civile, dont l'ONG internationale Human Right Watch (HRW).

Il reste cependant que le gouvernement n'a pas encore rendu public le rapport semestriel des dépenses publiques liées à la lutte contre la pandémie du Covid-19 et ses conséquences socio-économiques. Ce document devrait répertorier l'ensemble des opérations financières exécutées. Selon la circulaire du 22 juillet précisant les modalités d'organisation, de fonctionnement et de suivi-évaluation du Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, la production de ce rapport incombe au ministre des Finances (Minfi), Louis Paul Motaze.

Au Cameroun, 70% du budget d'investissement public en 2021 sera consacré à l'achèvement d'anciens projets

Au cours de l'année 2021, le Cameroun initiera très peu de projets dans le cadre de l'investissement public. En effet, selon le communiqué rendu public par le gouvernement, au sortir du Conseil de cabinet du mois d'octobre, tenu le 3 novembre 2020 dans la capitale, *« 70% des ressources prévues »* dans le cadre du Budget d'investissement public (BIP) *« seront alloués à la finalisation des projets en cours, afin de permettre au Cameroun d'atteindre ses objectifs de croissance et d'émergence »*.
Selon le ministre de l'Economie, Alamine Ousmane Mey, qui a fait cette révélation au cours du conseil, la priorité sera accordée à la poursuite des programmes spéciaux tels que le plan d'urgence, le Championnat d'Afrique des Nations de football 2020 et la Coupe d'Afrique des Nations de football 2021, la riposte contre la pandémie du coronavirus, le parachèvement des projets structurants de première génération, l'exécution du plan présidentiel de reconstruction des régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest et de l'Extrême-Nord…
« Afin de garantir l'exécution harmonieuse des projets retenus, les règles de maturation des projets d'investissement public ont été scrupuleusement appliquées, notamment l'obtention du visa de maturité préalablement à l'inscription de tout projet dans le BIP », apprend-on officiellement.

Moins de 25% d'entreprises sont à jour de leurs cotisations sociales au Cameroun

Selon une note que vient de publier la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), l'organe public en charge de la sécurité sociale au Cameroun, seulement 7 000 sur 30 000 entreprises actives sont à jour du paiement des cotisations sociales de leurs employés, soit un taux de 23,33%.
« Nous avons quasiment 16 000 assurés sociaux que nous ne pouvons pas prendre en charge du fait que leurs employeurs sont lourdement endettés auprès de la CNPS. Aujourd'hui, la situation s'est tellement dégradée que seulement le quart d'entreprises sont en règle », affirme la CNPS.
Et d'ajouter : *« Nous pouvons noter que 81% des entreprises d'au moins 6 salariés sont endettées. 15% des entreprises de 6 à 20 salariés sont endettées, 3,2% des entreprises de 21 à 100 salariés sont endettées, 0,2% de dettes pour les entreprises de plus de 100 salariés »*.
Depuis 2016, la CNPS est en guerre contre ces entreprises qui cumulent des arriérés de cotisations sociales. Au point où elle a dû lancer une vaste opération de recouvrement forcé auprès desdites entreprises. Ces arriérés dépassaient déjà à l'époque les 60 milliards de FCFA.
Lorsqu'elles n'immatriculent pas simplement leurs employés à la CNPS, beaucoup d'entreprises s'abstiennent de reverser à cette structure étatique les cotisations sociales, bien que celles-ci soient effectivement prélevées sur les salaires mensuels.

Au 30 septembre 2020, la dette publique du Cameroun se chiffre à 10 164 milliards de FCFA, soit 45,8% du PIB (CAA)

La Caisse autonome d'amortissement (CAA), l'organisme public en charge de la gestion de la dette au Cameroun, informe que l'encours de la dette du pays est évalué, au 30 septembre 2020, à 10 164 milliards de FCFA, soit 45,8% du PIB.
« Cet encours est en augmentation de 1,3% en glissement mensuel contre une baisse de 0,1% en glissement trimestriel et une hausse de 5,7% par rapport à décembre 2019. Il est à noter que, depuis le mois de juillet 2020, le champ de la dette publique s'étend progressivement de l'administration centrale vers l'ensemble du secteur public (y compris la dette des entreprises et établissements publics), suivant la disponibilité des informations », explique la CAA.
Dans cet encours, souligne l'organisme, la dette extérieure du secteur public est évaluée à 7110 milliards de FCFA, dont 6 681 milliards de FCFA de dette extérieure de l'administration centrale et 429 milliards de FCFA de dette directe extérieure des sociétés publiques non avalisées par l'État. Quant à la dette intérieure, son stock est évalué, à fin septembre 2020, à 3 019 milliards de FCFA, dont 208 milliards de FCFA de restes à payer de plus de 3 mois.
Globalement, le principal partenaire bilatéral du Cameroun qu'est la Chine détient 61,3% du portefeuille de la créance publique, suivi de la France (28,5%). La dette multilatérale quant à elle, est dominée par la dette envers le groupe de la Banque africaine de Développement (30,1%) suivi de la Banque mondiale (30%) et du Fonds monétaire international (17,1%).

Au Cameroun, les entreprises forestières ont dissimulé au fisc 38,5 milliards de FCFA entre 2018 et 2019

Le rapport d'octobre 2020 du ministère des Finances sur l'amélioration des performances des recettes forestières au Cameroun, révèle que plusieurs entreprises du secteur ont dissimulé à l'administration fiscale un montant de 38,5 milliards de FCFA entre 2018 et 2019.
« Il s'agit ici de l'écart entre le chiffre d'affaires DSF [Déclaration statistiques fiscales) déclaré par les exploitants forestiers et les valeurs FOB de leurs exportations. Il ressort de cette évaluation que près de 30 entreprises forestières ont été identifiées comme étant à risque de minoration de leur déclaration de chiffre d'affaires sur les exercices 2018-2019. Le volume d'activité non déclaré au vu de leur chiffre d'affaires atteint FCFA 11,4 milliards en 2018 et FCFA 16,7 milliards en 2019, soit un cumul de FCFA 27,8 milliards », révèle le rapport.
Il en est de même pour ce qui est du non reversement de la redevance forestière annuelle (RFA). Car, selon le même rapport, ce risque est appréhendé en comparant la RFA payée par les détenteurs de titre d'exploitation et la RFA contenue dans leurs offres financières. *« Le calcul de cette variable a permis d'identifier 75 entreprises forestières (sur 158 détenant au moins un titre d'exploitation) potentiellement à risque de non reversement de RFA sur les exercices 2018 et 2019 »*, révèle le Minfi. Il ajoute que la RFA potentiellement non reversée est de 5,2 milliards en 2018 et de 5,5 milliards de FCFA en 2019, soit un cumul de prêt de 10,7 milliards de FCFA sur les deux exercices.
En faisant la somme du chiffre d'affaires non déclaré et la RFA non payée, cela fait un montant total de 38,5 milliards de FCFA distraits au fisc entre 2018 et 2019.

FINANCE

Pour encourager les entreprises à entrer en bourse, le Cameroun veut baisser l'impôt sur les sociétés à 25%

Lors de la session parlementaire qui s'ouvre le 12 novembre prochain, le gouvernement camerounais va proposer, dans le cadre de la loi de finances 2021, des mesures relatives à la promotion du secteur boursier. Ainsi, selon le projet de texte gouvernemental, les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac) bénéficient de l'application des taux réduits d'impôt sur les sociétés, suivants : un taux réduit de l'impôt sur les sociétés à 25% et un taux réduit de 1,5% de l'acompte et du minimum de perception de l'impôt sur les sociétés. Aussi, les entreprises qui émettent des titres sur le marché obligataire de la Bvmac bénéficient de l'application d'un taux réduit d'impôt sur les sociétés à 25%. Dans la même veine, les entreprises qui sont réputées faire appel public à l'épargne conformément aux dispositions de l'Acte uniforme Ohada relatif aux sociétés commerciales et aux groupements d'intérêt économique, et qui consentent à admettre et échanger tout ou partie de leurs titres de capitaux et de créance à la cote de la Bvmac, bénéficient de l'application d'un taux réduit d'impôt sur les sociétés à 25%, à compter de la date d'admission des titres.
Au 31 juillet 2020, la Bvmac, basée à Douala, la capitale économique camerounaise, affiche une capitalisation de 149,5 milliards de FCFA, pour seulement quatre entreprises inscrites à sa cote dans toute la région Cemac (Cameroun, Centrafrique, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad). Il s'agit des sociétés camerounaises SEMC, Socapalm, Safacam et de SIAT Gabon. Ce qui signifie que beaucoup d'entreprises rechignent encore à aller en bourse.
Sur la ligne des actions, la capitalisation de la Bvmac atteint à peu près 1% du PIB du Cameroun, alors que celles des bourses du Nigeria et de l'Afrique de l'Ouest, basée en Côte d'Ivoire, atteignaient déjà respectivement 10 et 26% du PIB des pays concernés en 2018, selon l'Absa Africa Financial Markets Index.

La camerounaise Adwa et la Gabonaise Fedha s'associent pour lancer la 1ère banque 100% digitale en Afrique centrale

En marge de la 3ème édition du Douala Fintech Tour, qui se déroulera du 05 au 06 novembre 2020 dans les locaux du Cercle municipal de Douala, au quartier Bonanjo, dans la capitale économique camerounaise, la start-up locale Adwa, promotrice de la solution de paiement AdwaPay, annonce la signature d'une convention de partenariat avec sa consœur gabonaise Fedha.
Cette convention, selon ses promoteurs, vise trois objectifs principaux, au cours des cinq prochaines années. A savoir : digitaliser et monétiser 10 000 entreprises de la sous-région Afrique centrale ; soumissionner en tandem aux appels d'offres pour des solutions fintechs auprès des grandes entreprises et organisations en Afrique ; et développer une banque 100% digitale pour la sous-région Afrique centrale, apprend-on officiellement.
« La sous-région Afrique centrale, avec plus de 70% de la population exclue du système bancaire pourra, grâce à ce nouveau partenariat, faciliter l'accès aux services financiers à ces hommes et femmes dynamiques qui ne demandent qu'à contribuer au développement de notre continent », soulignent les deux partenaires dans un communiqué officiel.
Pour rappel, Adwa et Fedha sont tous deux leaders de leurs marchés domestiques, et ont fait de l'inclusion financière leur principal cheval de bataille. Cette fois-ci, ils uniront leur force et expérience acquises au Gabon et au Cameroun, apprend-on, pour booster l'accès aux services financiers sur le continent africain.

Le Cameroun a l'ambition de faire passer son taux de bancarisation de 12,2% à 80% en 2030

Dans son document relatif à la Stratégie nationale de développement (SND) 2020-2030, le gouvernement camerounais indique qu'il a pour ambition de faire passer le taux de bancarisation du pays de 12,2% à 80% en 2030.
Pour y parvenir, renseigne la SND, il s'agira d'accroitre substantiellement le financement bancaire de l'économie en passant de 15,9% du PIB en 2018 à un minimum de 70% du PIB en 2030. Ainsi, la densification et l'approfondissement de l'intermédiation financière et bancaire devront se traduire notamment par des mesures visant l'accroissement de l'offre de services par quatre principaux leviers, à savoir : les services de la Banque centrale ; les banques commerciales ou de détail ; les établissements de microfiance (EMF) et les banques islamiques.
Pour l'heure, le taux de bancarisation du pays qui n'est que de 12,2% demeure très faible, comparativement à une moyenne africaine de 29% (ce taux atteint presque 100% pour les pays industrialisés). Par ailleurs, avec un taux de crédit à l'économie de seulement 15,9% du PIB en 2018 et une masse monétaire de 23,5% contre respectivement 119,4% et 124% pour certains pays d'Asie du Sud-Est, le système financier actuel est inadéquat pour accompagner l'industrialisation du Cameroun, à en croire la SND.

Malgré le Compte unique du Trésor, l'Etat et les collectivités détiennent encore 976 milliards de FCFA dans les banques

A fin août 2020, l'administration centrale et les collectivités territoriales décentralisées du Cameroun détenaient encore 976 milliards de FCFA dans les banques commerciales, selon les statistiques du ministère des Finances. Cette enveloppe révèle la réticence de nombreux acteurs publics à s'arrimer à la réforme instituant le Compte unique du Trésor, destiné à centraliser toutes les ressources publiques, pour une gestion plus efficiente.
Si cette enveloppe financière détenue par l'administration centrale et les collectivités territoriales décentralisées dans le secteur bancaire a fortement diminué par rapport à l'année 2017, au cours de laquelle elle avait culminé à 1129 milliards de FCFA, l'on peut cependant remarquer que celle-ci est constamment en hausse depuis 2018. En effet, elle a atteint 935,4 milliards de FCFA cette année-là, contre 958,8 milliards de FCFA au 31 décembre 2019.
Selon les explications du ministère des Finances, cette réticence des entités étatiques et leurs démembrements territoriaux à intégrer le compte unique du Trésor tient de la crainte de perdre la main sur leurs propres ressources. Les principaux frondeurs, apprend-on, sont les collectivités territoriales décentralisées, qui redoutent que les retards déjà observés dans le transfert par le Trésor public des centimes additionnels communaux s'étende aux autres ressources des communes.
Parmi ces frondeurs, l'on retrouve également des entreprises et établissements publics, qui continuent d'être des clients des banques, au lieu de clôturer leurs comptes dans les livres de ces établissements de crédit, comme instruit par le ministère des Finances. Mais, afin de ne pas ébranler le système bancaire, qui devrait perdre une importante enveloppe de ses dépôts, suite à la mise en place du compte unique de Trésor, les pouvoirs publics camerounais annoncent un calendrier de rapatriement progressif des avoirs des entités publiques détenues par les banques commerciales, vers le compte unique du Trésor.

La Sonara et Camair Co cumulent un endettement de 826 milliards de FCFA, au 30 septembre 2020

Dans sa dernière note de conjoncture sur la dette publique du Cameroun, la Caisse autonome d'amortissement (CAA), le gérant des fonds d'emprunts publics, souligne que la Société nationale de raffinage (Sonara), l'unique raffinerie de pétrole du pays, et Cameroon Airlines Corporation (Camair Co), la compagnie aérienne publique, sont les deux entreprises publiques (une part minoritaire du capital de la Sonara est détenue par des privés, NDLR) les plus endettées du Cameroun.
En effet, apprend-on du rapport de la CAA, sur un « encours provisoire de la dette des entreprises publiques » officiellement estimé à 833 milliards de FCFA, ces deux entreprises, à elles seules, sont endettées à hauteur de 826 milliards de FCFA. Comme depuis de nombreuses années, la palme d'or de l'endettement est détenue par la Sonara (704 milliards de FCFA), contre 122 milliards de FCFA pour Camair Co.
Au demeurant, la CAA souligne dans le rapport sus-mentionné que ces statistiques sur la dette des entreprises publiques du Cameroun ne sont pas exhaustives. *« La collecte des informations utiles sur la dette des entreprises et établissements publics se poursuit, en vue d'évaluer le niveau réel de ladite dette »*, apprend-on.
En clair, *« l'encours définitif »* de la dette des entreprises publiques au 30 septembre 2020 devrait être plus important, au regard des difficultés que rencontrent ces entreprises très peu performantes dans l'ensemble.
Par exemple, dans un rapport de la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR), l'on apprend que les charges de personnel dans 90% des entreprises publiques au Cameroun sont supérieures à 30% du chiffre d'affaires annuel. Et que dans certains cas, ces charges représentent plus de 70% du chiffre d'affaires.
Pour rappel, en 2017, la dette de 37 entreprises publiques ou à capitaux publics était évaluée par le ministère des Finances à plus de 2 624,4 milliards FCFA. A cette époque-là, la Sonara, l'entreprise des télécoms (Camtel) et la compagnie nationale des eaux (Camwater) occupaient déjà le top trois des entreprises publiques les plus endettées, avec des montants respectifs de 763,2 milliards FCFA, 554,5 milliards FCFA et 352,4 milliards FCFA. Electricity Development Corporation (140,4 milliards FCFA), l'entreprise de patrimoine du secteur de l'électricité, et la Sodecoton (113,1 milliards FCFA) bouclaient alors le top 5 des sociétés d'Etat les plus endettées au Cameroun.
Selon l'agence de notation américaine Moody's, qui a évoqué la dette des entreprises publiques dans son rapport sur l'économie camerounaise, publié le 10 octobre 2019, cet endettement des sociétés d'Etat constitue un point de fragilité dans les efforts de consolidation des finances publiques déployés par le gouvernement.

Le Cameroun compte abriter 30 banques et 750 microfinances à l'horizon 2030

Dans le cadre de sa *« Stratégie nationale de développement 2020-2030 »* (SND); le Cameroun compte multiplier pratiquement par deux le nombre de banques et établissements de microfinance (EMF) existant sur le territoire. *« L'offre de services financiers sera développé par : la mise en œuvre d'un programme d'incitation à la transformation des établissements de microfinance en banques commerciales ou de détail pour porter de 16 à 30 le nombre de banques à l'horizon 2030 ; s'assurer de l'application effective de la réglementation sur le service bancaire minimum garanti par l'ensemble des banques de détail »*, prescrit le SND.
Aussi, au regard de la montée et du succès grandissant de la finance islamique au niveau mondial, tenant compte de la forte communauté musulmane dans le pays et en Afrique centrale, le gouvernement camerounais va inciter activement la Banque centrale (Beac) et la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac) à réglementer la filière de la finance islamique pour diversifier l'offre de financement de l'économie.
Pour ce qui est de la microfinance, indique la Stratégie, l'inclusion financière sera fortement favorisée par le maintien et la densification des EMF. A cet effet, le gouvernement veillera au développement de leurs activités dans toutes les Régions du Cameroun ainsi qu'à leur viabilité financière (un réseau de plus en plus vaste d'agences) et au renforcement de leur supervision. *« Leur nombre pourrait ainsi passer de 500 en 2017 à 750 en 2030 »*, estime la SND.

La filiale camerounaise d'Atlantic Financial Group Central & East Africa augmente son capital de 5 milliards de FCFA

La branche camerounaise du financier panafricain Atlantic Financial Group Central & East Africa (AFG C&EA) au capital d'un milliard de FCFA et ayant pour siège social Douala, a publié, le 29 octobre dernier, sa décision d'augmenter son capital de 5 milliards de FCFA.
Par conséquent, son nouveau capital est porté à 6 milliards de FCFA par création de 500 000 actions nouvelles de 10 000 FCFA chacune.
Dans la foulée, AFG C&EA a décidé de nommé l'Ivoirien Daniel Toure en qualité de directeur général, le cabinet Moore Stephens CA et le Camerounais Prosper Robert Nken, comme commissaires aux comptes, titulaire et suppléant respectivement.
Puis, la holding a modifié et mis à jour les statuts conformément à l'acte uniforme OHADA (2014) et la loi N°2014/007 du 23/04.14 relative à la dématérialisation des titres au Cameroun.
Le groupe Atlantic Financial Afrique centrale et de l'Est fait partie du Groupe Atlantique, un conglomérat panafricain diversifié fondé par l'Ivoirien Koné Dossongui (photo) en 1978 et disposant d'actifs dans des banques, des assurances, des sociétés de télécommunications et l'agro-industrie en Afrique. Au Cameroun, AFG C&EA mène son activité de services bancaires et financiers par le biais de Banque Atlantique et Atlantique Assurances.

AGRICULTURE

6,5 milliards de FCFA de l'UE pour booster la production laitière dans la partie septentrionale du Cameroun

Dr Taïga, le ministre des Pêches et des industries animales (Minepia) et ses collègues en charge de l'Agriculture et de l'Economie, ont inauguré, le 5 novembre, la mini-laiterie Maroua, dans le septentrion du pays. Cet événement a marqué le démarrage des mini-laiteries de Maroua, Garoua, Ngaoundéré et Meiganga, financées par l'Union européenne à hauteur de 6,5 milliards de FCFA, dans le cadre du Programme d'appui au développement de la filière laitière.
Ledit Programme, explique l'UE, devrait booster la capacité de transformation de 2000 litres de lait par jour par mini-laiterie. Par ailleurs, il est question d'améliorer la qualité nutritionnelle des bénéficiaires en produisant et commercialisant localement du lait pasteurisé, du yaourt, du beurre de table, de la crème fraîche et glacée et du fromage ; créer des emplois permanents d'environ 120 postes dans les 4 localités et des centaines d'emplois indirects; apporter une valeur ajoutée substantielle à l'élevage local des bovins et réduire sensiblement l'importation des produits laitiers.
Selon la délégation de l'Union européenne à Yaoundé, l'opérationnalisation, désormais effective de ces quatre mini-laiteries et de leurs équipements connexes, marque, avec succès, le dernier épisode du Programme d'amélioration de la productivité agricole (PAPA) financé par des fonds européens à hauteur de 13,11 milliards de FCFA. Trois composantes sont concernées à cet effet : l'appui au développement de la filière laitière ; la diversification des cultures en zone cotonnière et la relance des filières cacao-cafés.

Mohamadou Gassimou nommé DG de l'Office céréalier, centrale d'achat chargée de lutter contre la famine dans le Septentrion

Le 5 novembre 2020, le chef de l'Etat camerounais, Paul Biya, a signé deux décrets portant nomination du directeur général et du PCA de l'Office céréalier. C'est ainsi que Mohamadou Gassimou, ancien cadre au Port autonome de Douala et ex-député du parti au pouvoir, devient le DG de cette société d'Etat. Il remplace Gilbert Gourlemond, qui aura passé plus de 20 ans au poste. Le nouveau PCA quant à lui est Nana Djibrilla.
L'Office céréalier est l'élément principal du dispositif de lutte contre la famine dans les trois régions septentrionales du Cameroun, où le climat est rude et la consommation des céréales une véritable habitude alimentaire.
Concrètement, le rôle de cette centrale d'achat publique est de faire des provisions au travers des achats dans les bassins de production de céréales. Ces produits sont ensuite remis sur le marché à des prix abordables en période de soudure ou de pénurie.

Taxe d'abattage : le Cameroun enregistre un manque-à-gagner de près de 10 milliards de FCFA en 2 ans

Selon le Programme nationale de sécurisation des recettes forestières, une structure du ministère des Finances, 68 exploitants forestiers en activité au Cameroun présentent un *« risque avéré de non-paiement de la taxe d'abattage »*, et au moins 29 d'entre eux ne disposent pas de numéro d'identifiant fiscal.
Sur la foi de cette réalité, le Programme nationale de sécurisation des recettes forestières estime à 9,9 milliards de FCFA le manque-à-gagner causé à l'Etat en 2018 et 2019, par ces sociétés forestières peu enclines à payer la taxe d'abattage. *Payée ou retenue à la source par le client pour les grumes achetés auprès des tiers, et reversée dans les caisses du Programme de sécurisation des recettes forestières* (PSRF) ou de la division des grandes entreprises de la direction générale des Impôts (DGI), la taxe d'abattage, depuis 2019, représente 4% de la valeur FOB des grumes abattues.
En juin 2020, le Groupement de la filière bois du Cameroun (GFBC) a initié un plaidoyer auprès des autorités camerounaises, dans le but d'obtenir une réduction de cette taxe, de manière à la ramener au niveau de 2018, à savoir 2,5% de la valeur FOB des grumes abattues. A l'appui de leur plaidoyer, les exploitants forestiers invoquaient les ravages causés dans le secteur par la pandémie du coronavirus.

Les exportations de la banane camerounaise en hausse de 581 tonnes au mois d'octobre 2020

Au cours du mois d'octobre 2020, le Cameroun a exporté 16 534 tonnes de bananes, selon une compilation des chiffres de l'Association bananière du Cameroun (Assobacam). Ces expéditions sont en hausse de 581 tonnes, en comparaison avec les 15 953 tonnes exportées au cours du même mois en 2019.
Cette hausse des exportations tient du retour de la Cameroon Development Corporation (CDC), unité agro-industrielle publique, qui est réapparue sur le fichier des exportateurs de bananes en juin 2020, après avoir été en cessation d'activités depuis septembre 2018. Au mois d'octobre 2020, la CDC a exporté 781 tonnes de bananes, contre 1 312 tonnes un mois auparavant.
Le leader du marché, la société des Plantations du Haut Penja (PHP), filiale de la Compagnie fruitière de Marseille, affiche des exportations de 14 650 tonnes en octobre 2020, en baisse de 45 tonnes en glissement annuel.
Boh Plantations, l'autre opérateur du marché, voit également ses exportations diminuer de 155 tonnes en octobre 2020, passant de 1 258 tonnes au cours du même mois en 2019, à seulement 1 103 tonnes en glissement annuel.

Les ventes de caoutchouc de Safacam chutent de 746 tonnes au premier semestre 2020, en raison du Coronavirus

La Société africaine et forestière agricole du Cameroun (Safacam), entreprise côtée à la bourse unifiée de l'Afrique centrale, annonce des ventes de caoutchouc de 2 502 tonnes au cours des six premiers mois de l'année 2020. Cette performance est en baisse de 746 tonnes par rapport aux 3 248 tonnes vendues à fin juin 2019.
La baisse des ventes de cette unité agro-industrielle contrôlée par le groupe Socfin peut s'expliquer par les contraintes liées à la pandémie du Coronavirus, qui secoue encore le monde. En effet, en plus du confinement, qui a provoqué une baisse de la demande des produits de base sur le marché international, la découverte des premiers cas de ce virus au Cameroun, en mars 2020, a induit des mesures barrières ayant conduit à des difficultés d'embarquement de marchandises au port de Douala, la principale plateforme portuaire du pays.
Au demeurant, la baisse de l'activité export sur le caoutchouc, souligne Safacam, n'a pas eu d'incidence notable sur les performances financières de l'entreprise. Celles-ci ont notamment été boostées, apprend-on, par les ventes d'huile de palme. Au cours de la période de référence, elles ont augmenté de 2 641 tonnes, passant de 9 787 tonnes au premier semestre 2019 à 12 428 tonnes à fin juin 2020.

Le GIZ recherche un fournisseur du matériel agricole, pour appuyer un projet dans la filière cacao au Cameroun

Le GIZ, l'organisme en charge de la coopération allemande au Cameroun, vient de lancer un appel d'offres, en vue de la sélection d'une entreprise pour la fourniture du matériel agricole, dans le cadre de l'accompagnement du Projet d'appui au développement du cacao (PAD-cacao).
Les offres des entreprises intéressées sont attendues jusqu'au 17 novembre 2020 dans les locaux du GIZ à Yaoundé, la capitale du pays. La désignation de l'entreprise adjudicataire du contrat est annoncée pour le 30 novembre prochain.
Né de la restructuration des projets et programmes du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, début 2020, le PAD-cacao fait partie des initiatives gouvernementales financées aussi bien par le budget d'investissement public (BIP), que le Fonds de développement des filières cacao-café (Fodecc), avec l'appui de certains partenaires au développement.

ENERGIES

Pour la période 2020-2030, le Cameroun entend porter à 5000 MW sa capacité d'énergie électrique installée

Pour la période 2020-2030, le gouvernement camerounais explique dans sa Stratégie nationale de développement (SND) qu'il entend satisfaire la demande d'énergie de l'économie nationale et envisage des exportations d'excédents vers les pays voisins, ceci en portant sa capacité d'énergie électrique installée à 5000 MW.
Pour ce faire, il poursuivra sa politique de développement d'un mix énergétique basé sur l'énergie hydroélectrique, l'énergie photovoltaïque, l'énergie thermique à base du gaz et l'énergie issue de la biomasse.
Concernant l'énergie hydroélectrique, le gouvernement poursuivra le développement des ouvrages de production à travers la réalisation des projets, en privilégiant l'approche des partenariats public-privé et des productions indépendantes d'électricité (IPP), notamment la construction des barrages hydroélectriques de : Nachtigal Amont (420 MW) ; Bini à Warak (75 MW) ; Menchum (72 MW) ; Song Dong (270 MW) ; Grand-Eweng (1 800 MW) ; Katsina-Ala (485 MW) ; Makaï (350 MW) ; Mouila-Mogue (420 MW) ; Kikot (450 MW) ; Njock (200 MW) ; Ngoila (84 MW) ; et Cholet (600 MW).
Durant la première phase de la stratégie gouvernementale de développement appelée « Vision 2035 », la capacité installée du Cameroun est passée de 933 MW à 1 650 MW, dégageant un gap de 1 350 MW de capacité de production par rapport à la cible de 3 000 MW envisagée en 2020. Le taux d'accès à l'électricité a atteint 90% en milieu urbain et seulement 20% en milieu rural. Toutefois, il y a lieu de relever la discontinuité du service d'électricité aux abonnés, en raison de nombreux délestages. Cette situation est accentuée par la vétusté des réseaux de transport et de distribution qui occasionnent des pertes d'environ 40% de l'énergie produite.

La Camerounaise Camship-CLGG lance la 1ère ligne de cabotage conteneurisé entre les ports de Kribi et de Douala

Le premier navire porte-conteneurs de la société camerounaise Camship-CLGG a jeté ses amarres le 3 novembre 2020, au large de Mboro, localité qui abrite le port en eau profonde de Kribi, dans la région du Sud du Cameroun. Ce navire d'une capacité de 600 conteneurs EVP inaugurait ainsi la ligne de cabotage hebdomadaire, que cette entreprise locale vient de lancer entre les ports de Kribi et de Douala, apprend-on officiellement.

« Le cabotage est une navigation entre deux ports d'une même région, d'un même pays. Camship-CLGG a choisi de lancer le service de cabotage de marchandises conteneurisées entre les ports de Kribi et de Douala, à la demande incessante de nos clients importateurs, exportateurs, et même des grandes lignes. Le transport par route ne pouvant plus satisfaire, d'abord pour des questions de volumes. Car, on ne peut pas transporter plusieurs conteneurs à la fois. Ensuite, la route devenait moins sécurisée, du fait du nombre croissant de véhicules et de camions. Enfin, les coûts ne sont pas toujours abordables lorsqu'on fait le choix du transport des marchandises par route », explique Angélique Béatrice Touenguene, la Directrice générale adjointe de Camship-CLGG.

Selon le planning des opérations de cette entreprise à capitaux camerounais, un bateau partira tous les mardis du terminal à conteneurs du port en eau profonde de Kribi, tandis que le départ du port de Douala, la principale porte d'entrée du Cameroun jusqu'ici, est prévu tous les samedis. Camship-CLGG est une fusion entre la Cameroon Shipping Lines (Camship), l'entreprise publique du transport maritime, privatisée en 1997, et la société Consignation et logistique du Golfe de Guinée (CLGG).

« Cameroon Shipping Lines avait pris le nom commercial de CLGG pendant la crise économique qui a duré jusqu'en 2007, pour les métiers portuaires. Aujourd'hui, Camship-CLGG est le nom commercial qui a été créé pour marquer le retour de l'armement national sur les mers. En ravivant la crevette rouge, qui apparaît sur notre nouveau logo, nous revenons à nos amours d'antan, à notre cœur de métier avec le transport maritime. Et nous lançons un service qui n'existait pas jusqu'à lors, à savoir le cabotage des marchandises conteneurisées, entre les ports de Kribi-Mboro et de Douala-Bonabéri », précise Georges Njoya, l'Administrateur directeur général de Camship-CLGG.

Très attendu depuis le démarrage de l'exploitation du port en eau profonde de Kribi, en début d'année 2018, l'activité de cabotage, en plus d'éviter le transport des marchandises par route, permet aux grands navires qui ne parviennent pas à accéder au port fluvial de Douala, à cause de la faiblesse du tirant d'eau, de débarquer des marchandises à Kribi. Celles-ci seront ensuite acheminées à Douala grâce au service de cabotage.

Après les ports de Douala et de Kribi, désormais desservis par cabotage par Camship-CLGG, les autorités portuaires du Cameroun ambitionnent d'étendre ce service au port de Limbé, dans la région du Sud-Ouest. Pour ce faire, Patrice Melom, le Directeur général du Port autonome de Kribi (PAK), et son homologue Cyrus Ngo'o, DG du Port autonome de Douala (PAD), ont pris une décision conjointe, le 24 août 2020. Celle-ci porte *« réaménagement de l'équipe-projet, dont l'objectif est d'optimiser la coordination des actions menées pour l'organisation d'un service de cabotage maritime entre les ports de Kribi, Douala et Limbé »*, apprend-on officiellement.

Vers un « rapprochement stratégique » entre la Sodecoton et la Cicam pour transformer 50% du textile camerounais en 2030

Dans le cadre de sa « Stratégie nationale de développement 2020-2030 », le gouvernement camerounais annonce un *«rapprochement stratégique»* entre la Société de développement du coton (Sodecoton) et la Cotonnière industrielle du Cameroun (Cicam), afin de constituer un pôle industriel intégré autour duquel sera structurée la filière coton-textile du pays.
Dans cette perspective, indique la SND, quatre objectifs sont fixés. Il s'agit d'augmenter la production cotonnière nationale au seuil de 600 000 tonnes/an à l'horizon 2025 ; intégrer la transformation industrielle de la fibre locale pour atteindre un taux minimum de 50% à l'horizon 2030 ; développer une industrie de fabrication et de confection des tenues, notamment de sport (maillot, survêtement, basket, etc.), capable de satisfaire au moins 50% de la demande nationale ; et fournir les grands corps de l'Etat (militaires, policiers et civils), en tenues et équipements vestimentaires incorporant au moins 60% du coton camerounais.
Par ailleurs, apprend ce Document de stratégie, l'Etat va explorer les possibilités de relancer les tanneries et l'industrie de fabrication des articles en cuir (bottes, sacs, ceintures, etc.).

Le Cameroun projette de construire une nouvelle raffinerie à vocation régionale à Kribi (5 millions de t/an)

Depuis que l'unique raffinerie du pays (Sonara) située à Limbé dans le Sud-Ouest, a été ravagée par un incendie le 31 mai 2019, le gouvernement camerounais veut créer un duopole en matière dans le secteur des hydrocarbures.
Dans cette veine, le gouvernement camerounais a inscrit dans son document de Stratégie nationale de développement 2020-2030, un projet *« viable d'une nouvelle et grande raffinerie à vocation régionale à Kribi »*.
L'ambition ici est desservir au moins la sous-région Cemac (Centrafrique, Congo, Gabon Guinée équatoriale et Tchad). La capacité de production de cette future infrastructure est évaluée à 5 millions tonnes/an. Le mode de financement choisi est un *« partenariat avec le secteur privé »*.
L'idée de construire une raffinerie à Kribi tient du fait que cette partie du Sud-Cameroun abrite déjà une plateforme gazière et le méthanier Hilli Episeyo, reconverti en unité flottante de liquéfaction du gaz naturel. Dotée d'une capacité de production de 1,2 million de tonnes de gaz naturel liquéfié par an, cette unité flottante vise à anticiper sur la production du gaz naturel liquéfié au Cameroun, en attendant la construction d'une usine de pied, non loin du port en eau profonde de Kribi.
Investissement d'environ 700 milliards de FCFA consenti par Golar LNG, ce navire-usine produit également environ 30 000 tonnes de gaz domestique, chaque année, ainsi que 5000 barils de condensat par jour.

L'Agence de promotion des PME au Cameroun appuie un projet de 5,2 milliards de FCFA dans la production de tôles

Le groupe Sylvano vient de signer une convention d'accompagnement avec l'Agence de promotion des PME (APME), dans le cadre du projet d'extension de son usine de production de tôles. Cet investissement est estimé à 5,2 milliards de FCFA, apprend-on officiellement.
A la faveur de cette convention, le projet bénéficiera de diverses facilités fiscalo-douanières, administratives et financières, à travers le guichet unique des incitations à l'investissement de l'Agence de promotion des PME au Cameroun.
Mais, pour accéder à toutes ces incitations, a précisé le directeur général de l'APME au cours de la signature de la convention, le groupe Sylvano devra veiller à respecter scrupuleusement le programme d'investissement objet de la convention, accepter les contrôles périodiques, produire un rapport d'activité annuel, etc.

TIC & TELECOM

Le Cameroun prépare un cadre fiscal incitatif pour les start-up innovantes dans le domaine des TIC

Dans le cadre du projet de Loi de finances 2021, le gouvernement camerounais est en train de préparer un cadre fiscal incitatif pour les start-up innovantes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), regroupées au sein de structures d'encadrement érigées en centres de gestion agréés.
En phase d'incubation qui ne peut excéder 5 ans, ces start-up bénéficieront d'une exonération de tous les impôts, droits, taxes et redevances, à l'exception des cotisations sociales. Lors de la sortie de la phase d'incubation et en cas de cession de la start-up, il sera appliqué un taux réduit de 10% sur la plus-value de cession.
En cas d'entrée en phase d'exploitation, l'entreprise bénéficie pour une période de cinq ans d'une exonération de la patente, des droits d'enregistrement sur les actes de création, de prorogation ou d'augmentation du capital, de toutes les charges fiscales et patronales sur les salaires versés à leurs employés, à l'exception des cotisations sociales.
Par ailleurs, le projet de texte prévoit une application d'un taux réduit de l'impôt sur les sociétés de 15% ; une application d'un abattement de 50% sur la base de calcul de l'acompte et du minimum de perception de l'impôt sur les sociétés ; un crédit d'impôt sur le revenu de 30% des dépenses de recherche et d'innovation plafonnées à 100 millions FCFA ; l'application d'un taux réduit de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers de 5% sur les dividendes versés aux actionnaires et les intérêts servis aux investisseurs. Au-delà de la cinquième année d'exploitation, il sera appliqué un régime fiscal de droit commun.

Les opérateurs de mobile sommés de cesser d'utiliser le crédit téléphonique comme moyen de paiement

C'est l'histoire de l'arroseur arrosé. Alors qu'elle avait saisi la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), pour solliciter son arbitrage relativement au projet du gouvernement camerounais d'utiliser le crédit de communication des abonnés au mobile pour le paiement des droits de douane sur les téléphones portables (réforme finalement suspendue par le chef de l'Etat, NDLR), l'Association des opérateurs de téléphonie mobile vient de recevoir une réponse plus ou moins inattendue de la banque centrale.

« Je vous prie de bien vouloir noter que les crédits de communication sont une marchandise, un produit ou un service, qui ne servent que pour des services de téléphonie et qui, même s'ils ont une valeur marchande, ne sont pas des moyens de paiement ou de la monnaie. En effet, ils sont créés par des entreprises qui ne sont pas des prestataires de services de paiement habilités à émettre et gérer des moyens de paiement. Les unités de crédit téléphonique ne sont donc pas, en l'état de la règlementation communautaire applicable, ni de la monnaie fiduciaire, ni de la monnaie électronique, ni un instrument ou moyen de paiement », écrit le gouverneur de la BEAC dans une lettre adressée le 29 octobre 2020, au président de l'Association des opérateurs de téléphonie mobile du Cameroun, Frédéric Debord, par ailleurs DG de la filiale locale du groupe Orange.

Tout en donnant ainsi raison aux opérateurs de mobile, qui s'opposaient au fait pour le gouvernement camerounais de vouloir utiliser le crédit téléphonique pour le paiement des droits de douane sur les téléphones, Abbas Mahamat Tolli somme ces opérateurs de cesser eux-mêmes tout usage du crédit téléphonique comme moyen de paiement. « La BEAC met à profit cette occasion pour recommander, à travers vous, aux membres de votre association et à tous les opérateurs concessionnaires de téléphonie mobile opérant au Cameroun et plus largement dans la Cemac, d'éviter à l'avenir toute présentation, usage ou exploitation des unités de crédit téléphonique en franc CFA, ce qui est de nature à susciter une confusion avec la monnaie légale en vigueur dans les Etats membres », précise le gouverneur de la banque centrale.

En effet, beaucoup d'experts des télécoms au Cameroun avaient été surpris par au moins un argument mis en avant par les opérateurs de mobile, après l'annonce par le gouvernement de lancer une plateforme numérique à laquelle les concessionnaires du mobile devaient se connecter, afin de permettre la collecte des droits de douane sur les téléphones portables, par décrémentation des unités de communication téléphonique des abonnés.

Après avoir excipé les limites techniques de la plateforme conçue par le mandataire du gouvernement (la société Arintech), la menace sur la protection des données personnelles des abonnés et le risque de perdre jusqu'à 20% de leur chiffre d'affaires à cause de cette réforme, dont l'Etat a provisoirement suspendu l'implémentation, les opérateurs de mobile avaient surtout expliqué leur réticence par le fait que le crédit téléphonique n'était pas reconnu comme moyen de paiement dans la zone Cemac. Pourtant, de nombreux services à valeur ajoutée (SAV) proposés par ces mêmes opérateurs et leurs partenaires utilisent déjà le crédit de communication comme moyen de paiement, depuis de nombreuses années.

Il en est ainsi, par exemple, des abonnements aux services d'accès à l'information sportive ou de sécurité routière via le mobile, au service de conseils santé proposés par les opérateurs de mobile, du téléchargement des musiques, ou même encore la mise à jour automatique des applications mobiles, qui, elle, décrémente souvent le crédit internet des abonnés. Avec la nouvelle injonction de la banque centrale, le mode de paiement de tous ces services à valeur ajoutée devrait donc être revu par les opérateurs de mobile et leurs partenaires. Pour le grand bonheur des abonnés, dont certains se sont souvent plaints de la « disparition » de leurs crédits de communication ou d'internet sans explication.

Avec 60 milliards de FCFA de chiffre d'affaires au 3ème trimestre 2020, MTN Cameroun rebondit

MTN Cameroun a réalisé un chiffre d'affaires de 1,73 milliard de Rands (59,9 milliards de FCFA) au cours du troisième trimestre 2020, apprend-on des données communiquées par la maison mère de cet opérateur de téléphonie mobile, à ses investisseurs sur la Bourse de Johannesburg. C'est la meilleure contribution de la filiale camerounaise aux revenus du groupe sud-africain, depuis le 1er trimestre 2019. Elle est en hausse de 27% comparée à celle de la même période en 2019.

Plusieurs facteurs ont conduit à cette performance de MTN Cameroun. L'un des plus importants est l'évolution du taux de change entre les monnaies des deux pays. Le Rand sud-africain sur la période sous revue, a perdu 15% de sa valeur par rapport au CFA. Ce qui contribue à gonfler le revenu lorsqu'il est converti. En effet, au troisième trimestre 2019, il fallait 40,76 FCFA pour un Rand. à la même période en 2020 il ne fallait plus que 34,6 FCFA.

Mais bien plus que les questions de change, MTN Cameroun a connu un solide troisième trimestre 2020. Elle a gagné 445 000 nouveaux clients rien que sur cette période. Depuis la fin du troisième trimestre 2019, ce sont 1,56 million de nouveaux clients que l'entreprise a ajouté. Le revenu moyen par utilisateur est lui aussi en amélioration, même si on peine encore à atteindre des niveaux précédents.

« Les reprises de MTN Cameroun et de Côte d'Ivoire sont désormais bien ancrées et ces entreprises sont désormais sur des bases solides pour une croissance future » a fait savoir Ralph Mupita, le DG de MTN Group, commentant les performances trimestrielles de son entreprise pour les investisseurs. Rappelons que le Cameroun est le deuxième marché de MTN dans sa zone dite West and Central Africa, derrière la Côte d'Ivoire.

2000 téléphones portables saisis par la douane camerounaise, dans la partie septentrionale du pays

Les services de la douane camerounaise viennent de saisir, dans la ville de Ngaoundéré, la capitale régionale de l'Adamaoua, une cargaison de 2000 téléphones portables de contrebande. « C'est en effectuant un contrôle de circulation des marchandises au niveau de notre poste de contrôle à l'entrée de Ngaoundéré, que nous avons trouvé des téléphones portables non dédouanés », explique au trihebdomadaire l'Œil du Sahel, un responsable du secteur des douanes de Ngaoundéré.

Cette saisie survient au moment où la collecte des droits et taxes de douane sur les téléphones et tablettes fait rage dans le pays, avec notamment le projet de mise en place d'un nouveau mécanisme de collecte controversé, qui a finalement été provisoirement suspendu sur instruction du chef de l'État.

En lieu et place de cette réforme, qui devait permettre à la douane d'augmenter de 2500% en un an les recettes douanières issues des téléphones et des tablettes, l'administration douanière camerounaise a renforcé son dispositif de contrôle des importations des terminaux mobiles dans le pays.

SERVICES

Pour atteindre 3,5 millions de touristes/an, le Cameroun compte sur le secteur privé et des investisseurs internationaux

Considéré actuellement comme une destination touristique, parce que visité annuellement par au moins 1 million de touristes, le Cameroun a désormais l'ambition d'atteindre 3,5 millions de touristes/an, selon sa Stratégie nationale de développement (SND) 2020-2030.
Pour y arriver, le gouvernement indique qu'il compte s'appuyer sur le secteur privé national et les investisseurs internationaux. Cela passe par la diversification de *« l'offre touristique et en promouvant le tourisme de luxe tel que le parcours de golf, les sports nautiques, etc. »*, apprend-on de la SND.
Par ailleurs, afin de promouvoir l'essor du tourisme, le gouvernement camerounais compte : définir et organiser les priorités d'investissement (public et privé) autour de deux ou trois produits touristiques phares ; se désengager progressivement de la gestion des établissements hôteliers et prendre des mesures incitatives au développement des Partenariats Public-Privé dans les services touristiques, artisanaux et culturels ; renforcer l'offre touristique notamment par la facilitation des investissements hôteliers, mais aussi par la promotion des sites et évènements culturels.
Toujours selon la SND, l'Etat va devoir structurer les acteurs du secteur du tourisme ; mettre en place un système d'information sur les produits touristiques ; développer l'éducation des populations à la culture touristique et veiller à l'application des normes dans les services hôteliers.

Après avoir levé 190 millions de FCFA, le Camerounais Kiro'o Games débarque sur le marché des jeux sur smartphone

Après *« Aurion l'Héritage des Kori-Odan »*, le tout premier jeu vidéo made in Cameroon, réalisé en 2016, la start-up Kiro'o Games annonce la disponibilité de son tout premier jeu sur PlayStore. Ce nouvel exploit survient après la mobilisation d'une enveloppe de 190 millions de FCFA, dans le cadre d'une opération de levée de fonds par crowdfunding, lancée en 2019.
Intitulé *« Le responsable Mboa »*, ce jeu, explique Olivier Madiba, le promoteur de Kiro'o Games, marque l'entrée du studio camerounais de jeux-vidéos, sur le marché du jeu sur smartphone en Afrique. *« Nous avons livré en "Early Access" notre jeu (…), qui permet à tout joueur de vivre de façon comique la vie d'un haut-fonctionnaire de la République imaginaire du Mboa. C'est la première fois de l'histoire mondiale que la vie de l'élite africaine est ainsi représentée sur jeu vidéo par un studio africain. Au-delà de la satire (qui se veut respectueuse), nous offrons aux jeunes l'opportunité de vivre les tentations et les conséquences des problèmes de sociétés tels que la corruption, la gestion de couple moderne, etc. »*, explique Olivier Madiba.
A en croire la start-up Kiro'o Games, à peine disponible sur PlayStore, le premier jeu sur smartphone made in Cameroon fait déjà des heureux. *« En moins d'une semaine, "Le Responsable Mboa" a été téléchargé plus de 3300 fois avec des avis extrêmement positifs sur la qualité qui épate »,* souligne le studio dans un communiqué officiel.
Dans le cadre du financement participatif initié en 2019, Kiro'o Games affirme avoir levé à ce jour environ 190 millions de FCFA auprès de 258 actionnaires, sur des intentions d'investissement de 473 millions de FCFA de 693 personnes. *« Depuis cette levée de fonds, Kiro'o Games a notamment livré des bandes dessinées de Aurion sur Amazon, mais rien n'était encore disponible dans le domaine du marché smartphone »*, souligne la start-up camerounaise.

LE CAMEROUNAIS DAVY NZEKWA PREND LES RÊNES DE LA FILIALE CONGOLAISE DU GROUPE FINANCIER COFINA

Le groupe Compagnie financière africaine (Cofina) a officiellement annoncé la nomination du Camerounais Davy Nzekwa au poste de Directeur central de sa filiale congolaise. Avant sa nomination, M. Nzekwa était le Directeur des ressources humaines du groupe, cumulativement avec ses fonctions de Directeur général adjoint de la filiale gabonaise.

Depuis le 1er octobre 2020, date officielle de sa prise de service au Congo, Davy Nzekwa a entamé le chantier de la relance de la filiale, « qui a connu quelques soubresauts suite à des facteurs internes et externes » apprend-on de bonnes sources. Cette mission est également confiée à M. Nzekwa dans un contexte marqué par la crise sanitaire de la Covid-19, qui s'est muée en véritable crise économique dans de nombreux pays et dont les conséquences sur les entreprises, notamment les PME, ont été dévastatrices.

« Comme me disait un de mes mentors [...], on ne me confie pas la filiale la plus simple, au regard des crises économique et Covid-19 que traverse le Congo Brazzaville. Je lui ai répondu que l'on doit accepter en priorité les défis qui nous empêchent de dormir, car eux seuls nous permettent de réaliser tout ce qu'on a dans le ventre, et par conséquent de grandir », a commenté le nouveau promu.

Le groupe Cofina se présente comme un spécialiste de la mésofinance. Ce concept relativement nouveau dans le monde de la finance a pour objectif principal, apprend-on, d'offrir des services financiers de proximité à des particuliers et des PME exclus des circuits financiers traditionnels.

Réseau d'institutions de microfinance implantées dans des pays africains tels que le Sénégal, la Guinée Conakry, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Mali ou encore le Gabon, le groupe Cofina ambitionne de s'étendre dans 16 autres pays africains au cours des prochaines années.

En plus de ses établissements de microfinance, le groupe Cofina contrôle également Cash Point Services (CPS), une société spécialisée dans la délivrance de produits et services financiers de proximité à des entreprises leaders dans leurs domaines respectifs.

Brice R. Mbodiam

PARTICIPEZ À L'ÉDIFICATION DU CAMEROUN DE DEMAIN

Chaque mois, découvrez les avancées économiques du Cameroun

Les magazines *Investir au Cameroun* et *Business in Cameroon* sont offerts gratuitement

- Ambassades et relais diplomatiques du Cameroun
- Salons VIP des aéroports de Paris, Londres, Bruxelles, Zurich et Frankfurt
- Salons des compagnies d'affaires du Bourget
- En Business Class sur Brussels Airlines
- Dans les ministères et hôtels d'affaire du Cameroun

INVESTIR AU CAMEROUN

TOUS UNIS !